



Annulation de la totalité des points du permis

Par **TITAN84**, le **01/06/2008** à **14:23**

On m'a retiré la totalité de mes points en une seul fois et cela à annuler mon permis.
Retrais de 6 points pour alcoolémie et 6 autre points pour une immatriculation qui ne correspondait pas au véhicule.

Avait-il le droit et le tribunal m'a jugé comme résidéviste alors que je n'avais commis aucune infraction depuis plus de trois ans et aucune condamnation ?

Par **gaucher**, le **02/06/2008** à **22:35**

A MA CONNAISSANCE LE MAXIMUM DE POINTS QUI PEUT ETRE RETIRER DANS UN MEME TEMPS EST DE 8 POINTS. DANS LA MEME JOURNEE ELLE EST DE 12 POINTS

Par **JamesEraser**, le **03/06/2008** à **01:59**

Les infractions avaient-elles été rédigées le même jour ?

Si ce n'est pas le cas, les retraits sont valides.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **10/06/2008** à **17:09**

Bonjour,

Pour un ensemble d'infractions simultanée, le retrait de point est de 8 au maximum. Mais si les infraction ne sont pas simultanées, même si elles ont été constatées le même jour (1 le matin et l'autre l'après midi) le retrait total des 12 points est possible.

De toute façon, ce ne sont ni les forces de l'ordre ni le tribunal qui décident du nombre de points à retirer. Chaque infraction ou délit est portée à la connaissance de SNPC au moyen d'un code par infraction, ce code est enregistré dans la babasse et l'ordinateur fait le reste. Comme les points ne peuvent vous être retirés qu'après une condamnation définitive (dans votre cas), demandez à passer devant le tribunal et demandez à ce tribunal la limitation à 8 points pour le retrait en application de l'article L 223-3 du code de la route.